

15-05-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 15 MAI 2018 À 22 H 10, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 22 H 10.

176-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Soutien à Garage Jacques Gadoury inc.;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

177-2018

Soutien à Garage Jacques
Gadoury inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, avec la contribution du MTMDET, procédera à la réfection d'une partie du chemin de Joliette en 2018;

CONSIDÉRANT la demande de Garage Jacques Gadoury inc. visant à maintenir une entrée charretière de 34,4 mètres en façade du bâtiment et de la barrière d'accès à l'aire d'entreposage pour faciliter les mouvements des véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à soutenir Garage Jacques Gadoury inc. en lien avec leur demande afin de favoriser le maintien de leurs activités et de transmettre une copie de cette résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

178-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 12.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Dir. général adjoint/sec.-trés adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».